



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Ceillac

Autres communes : Ceillac

R500

Appellation : Eglise paroissiale Sainte-Cécile-de-la-Clapière

Monument(s)

Appellation : Eglise paroissiale Sainte-Cécile-de-la-Clapière

Protection : classement

Arrêté : classement le 20/09/1972

Étendue de la protection : Eglise Sainte-Cécile, au hameau de la Clapière (cad. A 269) :
classement par arrêté du 20 septembre 1972

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.